

Inspection des installations électriques appartenant aux entreprises ferroviaires

Nous sommes spécialisés dans les installations électriques pour le domaine ferroviaire.



Ces installations sont soumises à des limites précises selon l'ordonnance fédérale OIBT.

Cinelec possède l'accréditation fédérale nécessaire pour ce type d'installation.



Exemples d'inspections réalisées :

- Gare de Fribourg
- Projet CEVA Genève

Notre organisme d'inspection accrédité a mis sur pied des processus précis de contrôle pour répondre aux exigences élevées des normes en vigueur et de la qualité requise pour les installations électriques dans le domaine ferroviaire.

Prestations :

Contrôle obligatoire selon l'ordonnance fédérale OIBT

Contrôle de réception, contrôle périodique, suivi obligatoire d'un porteur d'autorisation art. 13, 14, 15

Autres prestations : Expertise, analyse thermographique



Agréé:

